



PATHOLOGIES DES CASSES MOTEURS

Informations générales – Jeudi 03 Octobre 2019

Objectifs - être capable :

- Réaliser une expertise moteur
- Savoir interpréter les dires
- Mettre en œuvre une procédure rigoureuse
- Définir une méthode d'investigation
- Connaître les types de casses récurrentes
- Améliorer ses connaissances sur les moteurs
- Exploiter les données recueillies
- Mettre en œuvre une méthode pour trouver l'origine de la casse

Public concerné :

- Experts de justice adhérents à la CNEJA et à jour de leur cotisation
- Expert en automobile
- Professionnel de l'automobile

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Présentation PowerPoint – Vidéos
- Etude de cas
- Pièces didactiques

Animateur :

- Serge ESCURET, Expert de Justice

Effectifs : 15

Durée : 1 jour (9h00-12h00 / 14h00-17h00)

Lieu : CABINET D'EXPERTISES JUDICIAIRES
17 ZAE LE PUECH RADIER
34970 LATTES

Tarif : Adhérent CNEJA : 300.00 € TTC
Non adhérent CNEJA : 500.00 € TTC

Programme

9h00	<i>Café – Accueil</i>
9h30	Conduite de l'expertise technique sur les moteurs thermiques <ul style="list-style-type: none">- Ecouter les parties et lecture de code défauts- Etablir un protocole de recherches techniques pour trouver les pathologies- Le soumettre aux parties : les défendeurs s'opposent à certaines investigations qui pourraient les confondre- S'informer sur l'identification du moteur : rechercher dans les banques de données les différentes pannes recensées par les internautes- Etude de l'historique d'entretien du véhicule- Ne pas se lancer dans des démontages intempestifs qui seront invasifs. Vérifier les éléments périphériques autour du groupe motopropulseur <ul style="list-style-type: none">- Test de pression du circuit de refroidissement pour fuite extérieure- Test d'étanchéité aux gaz de combustion (test co²)- Test de pression d'huile- Test de compression- Contrôle du calage de distribution
10h00	Le Haut moteur <ul style="list-style-type: none">- Démontage des arbres à cames : bloqués (percussion soupapes/pistons), rayés (manque de lubrification ou abrasion par particules dans l'huile), cames vrillées sur l'arbre (décalage de distribution) ou collées (absence de lubrification)...
10h30	<i>Pause</i>
10h45	Le Haut moteur <ul style="list-style-type: none">- Culasse : la planéité (règle rectifiée), plan de joint (détecter des traces de passages de gaz : brûlures, phénomène de détonation, matricage du joint de culasse, contrôle des assises de vis de fixation de la culasse), en cas de constat de couleur de calamine différente, il est nécessaire de passer la culasse au banc d'épreuve- Test étanchéité des soupapes (contrôle des sièges et soupapes – différentes pathologies grillées, tordues, grippées, usure – siège elliptique et fissure élévation de température et rétraction),
12h00	<i>Déjeuner</i>
14h00	Le Bas moteur <ul style="list-style-type: none">- Bloc moteur : contrôle planéité du groupe (règle rectifiée), contrôle des filetages de vis de fixation de culasse (fissure du bloc en étoile), contrôle visuel des chemises (lampe à led ou éventuellement en cas de doute à l'aide de révélateur de fissures), collage, fissure, grippage, abrasion, ingestion...- Pistons – contrôle du PMH, recherche de désordres sur toutes les faces, éventuel impact sur les embrèvements de soupapes, contrôle du logement de l'axe, vérification du positionnement avant démontage des segments pour contrôle des gorges (cas particulier : blocage hydrostatique cassure des gorges),- Segments : contrôle du jeu à la coupe, déduction de la pathologie en fonction du segment abîmé : segment de feu /segment d'étanchéité / segment racler.- Chemises – sèches, semi-humides et humides – séquelles et pathologies (perforation par électrolyse, affaissement des collerettes de chemises, grippage, usure...).- Vilebrequin : contrôle métrologique : coussinet de ligne et de bielles, vérification du flambage du vilebrequin mauvais équilibrage, balourds sur le volant moteur, ...- Méthodologie de Contrôle de volant moteur bi-masse avec matériel spécifique.
16h00	<i>Etude de cas</i>
16h45 - 17h00	Echange avec les participants - Enquête sur la qualité de la formation

Organisme de formation enregistré sous le N° 83 15 03144 15

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

AAE SAS est un organisme référencé sur DATADOCK, les financeurs peuvent inscrire AAE SAS dans leur catalogue de référence



AAE SAS pour le C.N.E.J.A.
5 rue Gutenberg 15000 AURILLAC
Contact : Marc PUECH 06.71.27.21.95
Courriel : puech-marc@wanadoo.fr
SAS capital de 178 000 € - Siret 482 545 191 00025 - RCS Aurillac – APE 6621Z
TVA intracommunautaire FR 19482545191